



Méthodologie ISRD de BEAMA

OPC en investissement socialement responsable et durable (ISRD)
ICB's die duurzaam en maatschappelijk verantwoord investeren (DMVI)
Sustainable and Socially Responsible Investing UCI (SRI)

Approuvée par l'Assemblée générale de BEAMA du 22 février 2010

PRINCIPE

En sus des critères financiers usuels, les OPC (lisez aussi : compartiments d'OPC) qui investissent de manière socialement/sociétalement responsable et durable tiennent compte, de manière structurelle et systématique, des trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance dans le cadre de leur politique de placement.

Cette politique de placement peut être mise en œuvre sur la base de plusieurs stratégies.

STRATEGIES en matière d'ISRD

Méthode best-in-class

Sélection des entreprises / pays réalisant les meilleures prestations dans un secteur en fonction de considérations environnementales, sociétales et de gouvernance.

Perspective thématique

Sélection des entreprises / pays réalisant les meilleures prestations en fonction d'un aspect spécifique de durabilité (par ex. énergie verte, conditions de travail, ...), et tenant compte en parallèle de considérations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance.

Evaluation du respect des normes

Sélection des entreprises / pays en fonction de la manière dont ils respectent les principaux traités internationaux (par ex. OIT) relatifs aux considérations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance.

Exclusion pour des raisons éthiques

Exclusion des entreprises / pays impliqués dans certaines activités controversées (par ex. alcool, jeux de hasard, tabac, ...).

Engagement des actionnaires

Activités en tant qu'actionnaires en vue d'influer sur la position à moyen (long) terme d'une entreprise ou d'un pays en fonction de considérations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (par ex. nouer le dialogue, exercer des droits de vote, déposer des résolutions lors de l'AG).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU LABEL ISRD DE BEAMA

1. Le caractère "ISRD" de l'OPC apparaît clairement dans la description de la politique de placement dans le **prospectus**.
2. Les **trois dimensions** de l'ISRD (environnement, société et gouvernance) sont toujours toutes trois prises en considération dans le cadre de la composition du portefeuille ISRD.
3. Le portefeuille ISRD est évalué sur le respect des normes du **UN Global Compact** (<http://www.unglobalcompact.org/>).
Une évaluation supplémentaire est réalisée sur la base d'au moins l'une des stratégies précitées. Le respect d'une obligation légale ne peut cependant jamais être qualifié de stratégie ISRD.
4. Le **portefeuille** d'un OPC ISRD contient :
 - a. au moins 90% d'instruments de placement évalués (voir infra)
 - b. au maximum 10%¹:
 - d'instruments pour lesquels aucune appréciation ISRD n'est possible (par ex. biens immobiliers, commodities)
 - d'instruments pour lesquels il n'y a pas d'alternative ISRD disponible sur le marché et que le gestionnaire souhaite reprendre dans le cadre d'une gestion efficace, pour une période limitée, dans le portefeuille.
5. L'évaluation est réalisée en toute **indépendance** par des **spécialistes**.
6. Un **document destiné à assurer la transparence sur la question** est prévu, équivalent au Eurosif Transparency Guidelines (http://www.eurosif.org/publications/european_sri_transparency_guidelines).
7. Il est prévu un **reporting et un contrôle** réguliers du respect de ces conditions.
Des produits structurés dont la période de souscription est échue et dont le panier sous-jacent a été modifié par rapport au moment du lancement par un événement sur lequel le gestionnaire n'a aucune prise (par ex. corporate action) peuvent conserver leur label ISRD. Si la modification est toutefois la conséquence d'une décision du gestionnaire (par ex. une modification dynamique périodique du panier d'actions), le caractère ISRD doit à nouveau être évalué.

BEAMA encourage ses membres à ne pas commercialiser d'OPC portant le qualificatif d'ISRD si ceux-ci ne répondent pas à ces conditions.

EVALUATION DES INSTRUMENTS DE PLACEMENT

Par évaluation des instruments de placement, il faut entendre le contrôle de la conformité avec et de l'admissibilité des instruments de placement en fonction des stratégies ISRD suivies par l'OPC.

Lors de l'évaluation des instruments de placement, il convient de vérifier les instruments sous-jacents finaux qui sont évaluables.

Les instruments évaluables dans un portefeuille ISRD sont :

- **les actions** des entreprises évaluées,

¹ Dans le cas de produits dérivés, il faut tenir compte dans le cadre de ces 10% de la notionnelle sous-jacente et non de la prime versée / perçue.

- **les obligations d'entreprises** émises par des entreprises évaluées,
- **les comptes à terme et liquidités** détenus auprès d'établissements financiers évalués,
- **les obligations publiques** émises par des instances publiques évaluées (institutions supranationales, pays, Etats fédérés et autres instances et entreprises publiques locales pour autant que celles-ci soient à plus de 50% détenues par les pouvoirs autorisés),
- **les parts d'OPC ISRD** qui répondent aux critères prévus par BEAMA,
- **les produits dérivés** de titres, paniers de titres, indices boursiers pour autant que les titres sous-jacents aient été évalués,
- **les parts d'OPC, produits du marché monétaire, Asset-Backed Securities, Notes** pour autant que les titres sous-jacents aient été évalués.

CONTROLE

Le contrôle du respect par l'OPC des procédures et de la politique de placement ISRD doit présenter un caractère public. Il faut

- un reporting clair et régulier et une justification par l'OPC lui-même
- et une vérification régulière par un tiers indépendant.

Le **tiers indépendant** peut être un réviseur, un organisme d'enquête indépendant compétent ou un conseil consultatif.

Le tiers indépendant est agréé par BEAMA (à moins qu'il ne s'agisse d'un réviseur). Dans le cadre de cet agrément, il sera notamment tenu compte des éléments suivants : indépendance, diversification et compétence dans le domaine de l'ISRD.

REPORTING ET ATTESTATION

Chaque année, l'OPC communique à BEAMA une **attestation** signée par un tiers indépendant pour chaque compartiment qu'il souhaite voir parer du label ISRD de BEAMA.

Cette attestation est confirmée tous les trimestres par le gestionnaire.

La forme et les conditions de contenu de l'attestation sont fixées par BEAMA. Chaque OPC indique lesquelles des stratégies et procédures précitées s'y appliquent dans le cadre de la gestion du portefeuille.

Il revient seulement à l'OPC de confirmer à BEAMA qu'un OPC / compartiment donné satisfait aux dispositions prévues et peut dès lors se voir doter du label ISRD de BEAMA. L'OPC est seul responsable de cette décision.

PUBLICATION

Concernant le thème des ISRD, BEAMA publie sur son **site internet** :

- des statistiques trimestrielles et annuelles,
- une liste à jour des OPC possédant le label ISRD,
- et des informations détaillées pour chaque OPC ISRD (par ex. prospectus, attestation ISRD, document visant à assurer la transparence, lien vers le site du promoteur).

PERIODE DE TRANSITION

Tous les OPC ISRD figurant sur la liste publiée de BEAMA doivent satisfaire à la méthodologie susvisée dans un délai de trois mois à dater de l'approbation de cette méthodologie, ou au plus tard au début du nouvel exercice.